

DEC210576INSHS

Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie Robilliard aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa » ;

Vu la décision DEC201852INSHS en date du 3 décembre 2020 portant nomination de Mme Anne-Sophie Robilliard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine – LEDa » ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire du LEDa ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Anne-Sophie Robilliard, Chargée de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8007 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dauphine - LEDa », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

9 MARS 2021

Le président - directeur général
Antoine Petit

